

Département du Nord

MAIRIE DE MONTRÉCOURT

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry



Mairie de Montrécourt

4 rue du Pont

59227 Montrécourt

Tél. : 03.27.74.01.03

Fax. : 03.27.74.07.04

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Objet :

Compteurs d'électricité

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération, suite à sa transmission en sous-préfecture et à son affichage à la porte de la Mairie le 8 octobre 2016.

Et que la convocation du conseil avait été faite le 27 septembre 2016.

Extrait de délibérations n° : 2016/026

Envoyé en préfecture le 07/10/2016

Reçu en préfecture le 07/10/2016

Affiché le

ID : 059-215904152-20161007-201602604102016-DE

Extrait des délibérations du conseil municipal

du 4 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 4 octobre, à 19 heures 30, le conseil municipal de Montrécourt s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Marc Guillez, Maire.

Étaient présents : MES et MM : Guillez, Gobert, Glay, Paindavoine, Leduc, Grabarz, Devigne, Banteignie, Simon, Waelkens.

Procuration : néant

Absent(es) excusé(es) : Vanhersecker Anthony

Absent(es) non excusé(es) : néant

Secrétaire de séance : Murielle Simon

Compteurs d'électricité :

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée (voir en annexe le rappel de la lettre aux habitants), le Conseil municipal :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.
- décide que les compteurs d'électricité de Montrécourt, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.
- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Montrécourt.

Fait et délibéré à l'unanimité, à Montrécourt
le 4 octobre 2016

Pour extrait certifié conforme,
Marc Guillez
Maire.

